Imprimé avec PDF Extra

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2024**

cerfa

N° 15949 * 06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC LOGISTIC — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	9 RUE DE L EGLISE - 93800 - EPINAY-SUR-SEINE
SIRET	8 3 8 8 9 4 1 8 6 0 0 0 1 7
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2
Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2023 Net 3
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I**	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	59 473	AU	54 577	4 896
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	59 473	BK	54 577	4 896
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	427 842	BY		427 842
		Autres créances (3)	BZ	190 865	CA		190 865
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	54 202	CG		54 202
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	672 909	CK		672 909
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	732 382	1A	54 577	677 805

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

Imprimé avec PDF Extra

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC LOGISTIC		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 62 000)	DA	62 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-79 964
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	144 207
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	126 243
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	12 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 480
	Dettes fiscales et sociales	DY	526 532
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 049
	Autres dettes	EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	551 562
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	677 805
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) dont - Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) dont - Écart de réévaluation libre	1D	
	(2) dont - Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU MARDI 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre ,
Le Mardi 30 Avril 2024 à 10H00 ,
Madame ARSLAN SEVIM agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle de la société par actions simplifiée unipersonnelle ABC LOGISTIC,

À PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société ABC LOGISTIC, Madame ARSLAN SEVIM, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023 .

À PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes et du bilan, quitus au gérant
- Affectation du résultat
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- Ratification de la rémunération du gérant
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils lui ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice de **144 207,00 €.**
L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.
L'associé unique constate qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'apparaît dans les comptes de la Société. En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
EN REPORT A NOUVEAU.

Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'il n'y a pas eu de distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention n'est intervenue ou qui ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la Présidence au cours de l'exercice écoulé.
L'associé unique décide qu'aucune rémunération ne sera attribuée à la Présidence pour l'exercice clos le 31/12/2023 et jusqu'à décision contraire.

CINQUIÈME RÉSOLUTION
L'associé unique valide le solde du compte courant à savoir :
Madame ARSLAN SEVIM détient un compte courant dont le solde s'élève à

–12 501,00 euros. Ce compte n'a fait l'objet d'aucun versement d'intérêt.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signatures

Associé unique
Madame ARSLAN SEVIM



N° 2065-SD
2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

cerfa N° 11084*25

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	✔
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABC LOGISTIC	
SIRET 8 3 8 8 9 4 1 8 6 0 0 0 1 7	**Mél :**
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
9 RUE DE L EGLISE93800 - EPINAY-SUR-SEINE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports routiers de fret de pro	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

		Bénéfice imposable au taux normal	127884	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom État de résidence N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	OUI	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FRANCE COMPTABILITE AGENCE 1 31 06000 Nice **Tél:** 04 97 11 88 50	**Tél:**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 01/04/2024 Lieu : EPINAY-SUR-SEINE
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :	

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

2024

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	***a***		payées par un établissement chargé du service des titres	**b**		

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	***c***	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	***d***	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	***e***	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	***i***	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	***j***	
Montant des revenus répartis (5)	***Total (a à h)***	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***	***7***	***8***

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Qonto

PREUVE DE PAIEMENT *PROOF OF PAYMENT*

Le virement suivant a été exécuté le 04/08/2025

The following transfer has been completed on ***04/08/2025***

Émetteur */ Emitter's name*	ABC LOGISTIC
Compte de l'émetteur */ Emitter's account*	FR7616958000019781731907685
Banque de l'émetteur */ Emitter's bank*	QNTOFRP1XXX
Bénéficiaire */ Beneficiary's name*	INPI
Compte du bénéficiaire */ Beneficiary's account*	FR7614707000013182136903516
Banque du bénéficiaire */ Beneficiary's bank*	CCBPFRPPMTZ
Montant */ Amount*	30.62 EUR
Reference */ Reference*	2509093